

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Conseil municipal du 10 février 2014

Présents

DERBIER Alain, BOUJLILAT Hicham, BEZOU Sylviane, LABERTHE François, LEROY Martine, JAILLET Pascal, COULON Mireille, GARNIER Thierry, ROBERT André, CHARTIER William, ROUSSEL Annie, PERREAU Christian, de SAINTE CROIX Andrée, COQUET Christine, PASSAS Joël, ACAR Hidayet, KEREKDJIAN Yvette, ROUSSEAU François, KOVAC-RIO Chantal, PETOUILLAT Nathalie, MOLINA Isabelle, HENRY Micheline, DELAS Christian, VENEAU Michel, REBOULLEAU Sylvie, KASSAM Stéphane, BLOIN Denis, WICKERS Franck.

Absents

BOUFFARD Patrick	Arrivé à 19 h 28
PONCHON Philippe	Pouvoir à William CHARTIER
DEMAY Thierry	Arrivé à 20 h 07
VIRLOGEUX Laurence	Pouvoir à Sylviane BEZOU, puis arrivée à 19 h 59
DAGUES Sophie	Pouvoir à Nathalie PETOUILLAT

Cosne-Cours-sur-Loire, le 10 février 2014

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Lundi 10 février 2014 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Demande de subvention auprès du Pays Bourgogne Nivernaise dans le cadre d'une AMO.
2. Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne pour l'achat d'un moyen de transport propre à favoriser le déplacement des clubs sportifs.
3. Fonds Façades – Attribution d'une subvention d'équipement.
4. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur.
5. Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne.

B) AFFAIRES CULTURELLES

6. Demande de subvention auprès du Pays Bourgogne Nivernaise pour Garçon La Note
7. Partenariat Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / UMIH pour Garçon la Note
8. Partenariat Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Allianz pour Garçon la Note
9. Convention Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Compagnie Déviation : "Souffle du Grand Fauve"
10. Convention Ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Fondation du Patrimoine/ERDF pour la restauration de l'orgue
11. Demande de subvention auprès de la DRAC Bourgogne (expositions, actions culturelles, acquisitions, conservation préventive et restaurations)
12. Demande de subvention auprès de la CCLN (expositions et actions culturelles)
13. Demande de subvention auprès du CG58 – service culturel et musée
14. Convention de partenariat avec la FDSEA 58

C) AFFAIRES JURIDIQUES

15. Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural lieudit « Les Mollets »
16. Cession des parcelles non bâties BO n° 37 et BO n° 38
17. Acquisition d'une propriété non bâtie cadastrée D n° 126

D) AFFAIRES GENERALES

18. Avenant au règlement des cimetières.

E) AFFAIRES TECHNIQUES

19. Demande de subvention auprès de l'Agence Loire Bretagne : étude de faisabilité pour de l'assainissement semi collectif
20. Création d'une commission de contrôle Eau et Assainissement
21. Demande d'autorisation de création de chambre funéraire
22. Dénomination du Parking rue Pasteur

F) PERSONNEL

23. Modification du tableau des effectifs

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

24. Rétrocession des voiries et réseaux de l'Impasse des Trembles

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint Jacques.
- Information sur l'avancée du récolement des collections.

Alain DHERBIER
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire



A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation à l'occasion de la dernière séance de notre mandature.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Conseil municipal du 10 février 2014

Alain Dherbier

Bonsoir à tous. J'attendais un peu parce que Patrick est parti un peu tardivement d'Auxerre, il aura peut-être un peu de retard.

J'ai les excuses à vous présenter de Philippe Ponchon qui donne pouvoir à William Chartier, de Sophie Dagues qui donne pouvoir à Nathalie Pétouillat, de Laurence Virlogeux qui donne pouvoir à sa maman, et qui est susceptible de venir nous rejoindre en cours, dès qu'elle aura terminé son travail.

Secrétaire de séance : Nathalie Pétouillat.

Avez-vous des remarques à faire sur le compte rendu de la séance précédente du 16 décembre 2013 ?

Pas de remarques. Très bien. Adopté.

Sur le rapport du maire suivant les délégations du conseil municipal, avez-vous des questions ? Pas de questions.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

L'ordre du jour de ce dernier conseil municipal est à l'image du mandat qui se termine, à savoir empreint d'une grande rigueur en matière de suivi des dossiers et dirigé vers l'avenir. Les délibérations qui vous seront soumises ce soir illustrent parfaitement la ligne de conduite que je me suis fixée en mars 2008 : être au travail du 1^{er} au dernier jour de mon mandat, afin de servir au mieux les intérêts des Cosnois. Ainsi, sur les 24 points que nous aborderons ce soir, 14 concernent des demandes de subvention ou des signatures de conventions de partenariat. Cette recherche de financement public et privé nous permettra de mettre en œuvre de nouveaux projets ou de conforter ceux qui existent déjà. A titre d'exemple, comme vous le savez, nous avons réalisé une première tranche de travaux au sein du parc Schweitzer, ce qui nous a permis de réinstaller des jeux pour les enfants et du mobilier adapté. Nous avons également effectué des plantations ou encore installé des lices tout autour de cet espace vert afin de sanctuariser ce site et d'empêcher définitivement son accès aux engins motorisés. Dans le cadre de la 2^e tranche de travaux, nous allons prochainement finaliser ce projet en aménageant les cheminements et en intervenant sur l'éclairage public. Il convient donc de solliciter toutes les aides nécessaires. Nous effectuerons également une demande de financement auprès du Pays Bourgogne Nivernaise afin d'obtenir une aide nous permettant de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet d'extension du réseau du Papillon. Notre souhait étant de servir tout le territoire de notre commune de Cours à Villechaud. Je reviendrai en détail sur ce projet qui devrait, d'ici la fin de l'année, améliorer considérablement le quotidien des Cosnoises et des Cosnois.

Il sera également demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter auprès du Conseil régional une aide afin d'acquérir un moyen de transport propre à favoriser le déplacement des différentes sections de l'UCS.

Toujours au chapitre des subventions, nous devons nous prononcer sur plusieurs projets de financement et accords de partenariat qui représentent un total de 42 500 €, et ce pour le seul secteur culturel. Ces différents dossiers vous montrent à quel point

notre collectivité est mobilisée et active dans ses recherches de financement. Je tiens toutefois à faire remarquer qu'en cette période, l'obtention de subventions relève pour le moins du parcours du combattant. Ce travail mérite d'être souligné.

D'autre part, dans le cadre de notre débat budgétaire, puis lors de notre dernier conseil du mois de décembre, je vous ai exposé les raisons qui m'avaient amené à faire voter le BP 2104 en 2013, à savoir : assurer la continuité du service public, poursuivre les projets d'investissement déjà engagés, continuer le développement de notre ville. Ce choix que j'assume pleinement impliquait toutefois un certain nombre de modifications dans la construction du budget, dont la plus importante résidait dans le fait qu'il nous était présenté sans la reprise anticipée du résultat.

Comme vous le savez, nous ne pourrions pas disposer des résultats du compte administratif avant mars-avril 2014, date à laquelle le conseil sera réuni pour voter un budget supplémentaire pour 2014, qui permettra de procéder à l'intégration définitive du résultat et à son affectation. Au mois de décembre, nous avons voté un budget sincère, maîtrisé, que j'avais qualifié de budget de maturité. Il avait comme principale qualité de fixer le cap, sans se soucier des prochaines échéances électorales. Je suis en mesure de vous confirmer ce soir que les résultats de 2013 sont conformes à nos prévisions. Nous réaliserons pour 2014 les objectifs annoncés, à savoir : un programme d'investissement de 6 950 604 €, et un budget de fonctionnement à hauteur de 12 733 815 €. Ce projet de budget s'effectuera sans augmenter les impôts, ce qui est une constante depuis 5 ans, sans avoir eu recours à l'emprunt en 2013.

Ces quelques informations sur le suivi budgétaire vous permettront de constater la justesse de nos prévisions. C'est donc en toute clarté et transparence que je vous donne cette information ce soir. Etre élu maire de Cosne-Cours-sur-Loire est une lourde responsabilité. Pour être digne de cette confiance, j'ai choisi de travailler en concertation dans le dialogue et l'écoute. J'ai toujours dit ce que j'allais faire et fait ce que je disais. C'est je crois ce qu'attendaient de moi les Cosnois. C'est pour cela qu'ils m'ont élu et je les en remercie.

D'ailleurs, un dernier point pour vous confirmer si besoin est de l'utilité de notre action et de notre mobilisation. Nous avons voté au conseil de novembre une motion sur le zonage AFR, c'est-à-dire les aides à la finalité régionale. J'ai ensuite écrit au préfet de département et au préfet de région, en mettant ma démission dans la balance. Ce n'est en effet pas au moment où nous commençons à recueillir les fruits de notre travail de réorientation du bassin économique qu'il faut nous supprimer les aides, nous couper les ailes. Tout cela a payé puisque le délégué interministériel à la Datar (Délégation de l'aménagement du territoire) vient de décider de prolonger ce zonage jusqu'à Cosne-Cours-sur-Loire. Nous allons donc pouvoir continuer à être compétitif en matière d'accueil des porteurs de projet. C'est une excellente nouvelle. Je tenais à vous remercier pour votre soutien unanime à la motion que je vous avais présentée.

Si vous le voulez bien, nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

A. AFFAIRES FINANCIERES

1. Demande de subvention auprès du Pays Bourgogne Nivernaise dans le cadre d'une AMO

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le Papillon a été mis en place en juin 2010. Il s'agit d'un bus municipal gratuit facilement accessible aux personnes à mobilité réduite et aux mamans avec des poussettes. Son succès n'est plus à démontrer. Depuis sa création et jusqu'à fin 2013, nous avons enregistré une fréquentation de plus de 70 000 passagers. Ce service public local de transport circulant depuis la zone sud jusqu'au nord, au pont Midou répond aux différents besoins de la population tels que nous les avons estimés lors de sa création. Tôt le matin, le Papillon permet à certains salariés d'accéder au centre ville gratuitement pour rejoindre leur travail, en bénéficiant d'un moyen de transport pratique et rapide. Il en est de même pour les jeunes scolarisés dans les différents établissements scolaires de la ville qui utilisent le Papillon comme une navette leur permettant de rejoindre au plus vite les principaux pôles d'enseignement. Les rotations du milieu de matinée et d'après-midi permettent à une population plus âgée d'avoir accès aux commerces et aux services publics. Avec le Papillon, nous sommes entrés dans l'aire de la modernité, en portant une initiative qui répond pour partie aux enjeux du développement durable. Les premières années de service ayant validé son utilité et son efficacité, l'enjeu est désormais d'étendre le Papillon à tous les habitants de la commune, à Cours et à Villechaud notamment. Nous avons donc commandé une étude pour nous aider à mettre en place un service élargi respectant 5 objectifs que nous vous proposons ce soir.

Premier objectif : créer une deuxième ligne pour desservir les zones d'habitation nord et sud de la commune. En desservant Cours, le bourg, Villeberne, Villeprevoir, Chetif Bois, Villorget, Les Gâtines. La partie de Cours en deçà de l'autoroute est déjà desservie. Pour Villechaud et les quatre villages, Fontaine Morin, Maison Rouge, Bohême, l'Etang des Granges, Montchevreau, l'Ormat et les Cottereaux.

Deuxièmement, en offrant une desserte régulière, journalière, dimanche matin compris.

Troisièmement : organiser un maillage plus dense de tout notre territoire en matière de transport public.

Quatrièmement : réfléchir au meilleur moyen (on va tomber en panne, on a déjà vécu cela lors du dernier conseil communautaire) de le mettre en œuvre – régie municipale comme aujourd'hui, délégation de service public comme pour l'eau ou le camping ou autre moyen.

Cinquièmement : trouver un mode de financement qui permette de conserver la gratuité du service pour les habitants de la commune.

Compte tenu de la complexité accrue du service qui résulterait de cette extension, il est souhaitable que la commune fasse appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Pays Bourgogne nivernaise, afin de pouvoir réaliser une étude de faisabilité de ce projet. L'aide sollicitée est évaluée à 4 000 €.

Vous avez la carte qui vous permet de voir ce qui est desservi.

Voilà ce que je voulais vous proposer. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Michel Veneau

Bien sûr que nous sommes tout à fait favorables à l'extension du Papillon pour de multiples raisons. C'est un besoin, une demande. Pour les quartiers à Villechaud, François avait fait une réunion à une époque, et je crois que vous avez fait des essais avec l'ancien bus. Sur Cours, peut-être qu'il n'y a pas eu d'essais. Vous avez fait l'ensemble de la commune, des Gauthiers jusqu'à La Roche. C'est un sujet qui préoccupe beaucoup de gens. Ça m'avait déjà préoccupé en 2001, j'en avais déjà parlé pendant la campagne des cantonales. C'est une demande qui était déjà forte à l'époque.

C'est difficile à gérer, il ne faut pas croire que c'est simple, vous le savez bien. Il y a beaucoup de demandes, mais après, est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui vont l'utiliser, sur certains endroits ? On ne peut le voir qu'après usage. Même avec des études, on n'arrivera pas à cibler vraiment les besoins réels. C'est impossible. On l'a vécu avec le premier bus qu'on avait mis en place. Vous l'avez vécu aussi pendant 6 ans. Je crois qu'il faut être raisonnable. Mais je pense que dans le contexte actuel, plus l'environnement, il faut essayer d'apporter une solution. Les gens vieillissent aussi. L'individualisme prime aussi un petit peu dans notre société. Il faut donner à ces personnes les moyens de se déplacer par rapport à leurs besoins. Comme vous l'avez dit : les commerces, la santé, les services. Nous sommes favorables. Pouvez-vous nous donner quelques explications sur l'étude ?

Alain Dherbier

On sait exactement ce qu'on souhaite : desservir la totalité de la commune, le mieux possible. C'est l'étude qui va démontrer les rotations. C'est le but de l'étude. Autant on n'avait pas trop mal réussi la première phase, autant cette fois, c'est plus complexe et il faut faire appel à des professionnels, des gens dont c'est le métier, qui vont nous dire comment procéder. C'est en fonction de leur retour qu'on verra...

Michel Veneau

Et c'est dans la pratique qu'on arrive à améliorer le service, comme ça s'est toujours fait.

Alain Dherbier

D'autres remarques ?

Franck Wickers

Est-ce que les personnes à qui vous allez commanditer l'étude vont être informées de ce que vous voulez ?

D'un point de vue scientifique, ce n'est pas très bien de donner déjà ce qu'on souhaite avant de demander l'étude. Bien sûr vous payez l'étude en leur disant ce que vous voulez. Dans la démonstration, ce n'est pas forcément valable.

Alain Dherbier

Si on ne leur dit pas ce qu'on veut, ça ne va pas être facile pour eux de travailler. Ce qu'on veut leur dire, c'est le territoire qu'il faut desservir.

Franck Wickers

Vous leur donnez les besoins.

Alain Dherbier

Tout à fait. Après, ce sont eux qui vont dire, par exemple : l'extrême sud, il n'y a pas besoin de passer 10 fois par jour. Ce qu'on veut, c'est couvrir la totalité du territoire

Plus de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

2. Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne pour l'achat d'un moyen de transport propre à favoriser le déplacement des clubs sportifs

François Laberthe

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

A Cosne-Cours-sur-Loire, le sport est une question de tradition. Le sport est partie intégrante et constituante du tissu associatif de la ville. Avec 2 300 licenciés et plus de 30 sections, l'Union cosnoise sportive a de quoi satisfaire tous les passionnés de sport collectif, de sport individuel ou tout simplement de convivialité. Aujourd'hui, les déplacements lointains de certaines sections et de nombreux sportifs à travers toute la région engendrent des frais importants en matière de carburant et frais de location de véhicule. Ces contraintes ne sont pas sans conséquence sur les budgets des associations qui effectuent des compétitions. Ainsi, au cours de l'année 2013, pas moins de 70 000 km ont été parcourus par les différentes équipes engagées tous les week-ends, dans leur championnat respectif : football, basket, rugby, tennis de table, ou les sportifs amenés à disputer des compétitions assez lointaines, comme la natation ou la boxe anglaise. Consciente de ces difficultés, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a décidé après concertation avec l'UCS, d'inscrire au budget primitif 2014, adopté en décembre dernier, l'acquisition d'un mini bus 9 places pour faciliter les déplacements des sections. Afin de diminuer le coût de cet investissement, notre commune sollicite une subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la proposition ainsi définie, d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne.

Michel Veneau

Chers collègues, j'ai bien entendu vos propos. Vous parlez de concertation avec l'UCS. Ce n'est pas ce que j'ai vu dans le Journal du Centre. Je ne sais pas ce qui s'est passé avec l'UCS. Peut-être qu'il y a eu concertation après l'article qui est passé dans le Journal du Centre, par rapport au président Michel Denis. Peut-être que vous avez fait une concertation après coup.

François Laberthe

L'article du Journal du Centre faisait référence à des propos de Michel Denis, président de l'UCS. Mais la concertation a eu lieu au comité directeur où toutes les sections sont représentées, il y a deux mois, où ça a fait pratiquement l'unanimité.

Michel Veneau

J'étais surpris de voir la position du président de l'UCS dans l'article. Ça m'a surpris.

François Laberthe

Disons que ça a affiné les choses. Il y avait une position du bureau qui n'était pas défavorable, mais qui n'avait pas été plus loin que d'en parler entre eux. Là, ça a été au comité directeur.

Alain Dherbier

Il faut être prudent quelquefois sur ce qu'on peut lire. J'ai lu également que j'allais me présenter comme maire de Cosne et que dès que je serais élu, je passerai la main à mon collègue Hicham. Alors que ce n'est pas du tout dans mes prévisions.

Michel Veneau

Ça vient des journalistes alors ? Je ne crois pas. J'ai posé la question à Michel Denis après. Il a dit ce que François vient de nous dire, qu'une partie du bureau n'avait pas la même position que le comité directeur. C'est tout à fait normal.

François Laberthe

On a vu aussi ce matin un grand article sur Le Sport, que le maire devait accompagner aussi les sportifs, les soutenir à tous les matches – je ne sais pas si c'était uniquement à ceux de rugby. Maintenant, il va aussi pouvoir les conduire sur les lieux de compétition, ça sera bien, s'il lui reste un peu de temps libre !

Denis Bloin

Un trait d'humour, pour dire que Monsieur le maire pourrait aussi conduire le bus et emmener toutes les sections ! Peut-être que 9 places ne suffiront pas parce qu'il y aura peut-être un club de supporters qui suivra !

Pour l'instant, je ne suis pas vraiment concerné, mais ça viendra peut-être.

Alain Dherbier

Vous briguez le poste d'adjoint au sport ?

Denis Bloin

Pourquoi pas ?

Alain Dherbier

D'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie. Patrick arrive juste à temps pour le point n° 3.

3. Fonds Façades – Attribution d'une subvention d'équipement

Patrick Bouffard

Excusez mon retard.

C'est l'attribution d'une subvention d'équipement Fonds Façades. Je ne lis pas tout. Ça concerne la SCI Les Dents du Nohain, Monsieur et Madame Rivière, pour un montant de 4 270,43 €. Ça concerne le bâtiment juste en face la mairie, qui a été rénové dernièrement (toiture, etc.).

Y a-t-il des oppositions ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur
--

C'est une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur, M. Gaëtan Gorce.

La réserve parlementaire octroyée au sénateur leur permet de financer des projets portés par les municipalités implantées sur leur territoire. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, soucieuse d'obtenir le maximum de financements sur chaque projet, souhaite solliciter les parlementaires sénateurs et députés afin de pouvoir bénéficier d'une aide

dans ce sens. Il nous appartient aujourd'hui de saisir M. le sénateur de notre territoire. Ainsi, par délibération du 30 septembre 2013, le conseil municipal a voté la réalisation d'opérations de travaux visant à améliorer la qualité de vie des Cosnois en mettant en œuvre la requalification du parc Schweitzer. Le programme des travaux comporte deux tranches. La première a été réalisée en novembre 2013, et la seconde est inscrite au budget 2014. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire de présenter auprès du sénateur Gaëtan Gorce une demande de subvention de 2 000 € pour ce projet d'intérêt local, dans le cadre de la réserve parlementaire et de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Avez-vous des remarques ? Des oppositions ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
Merci.

5. Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne

Hicham Boujlilat

Il s'agit de demander une subvention pour continuer les travaux, la deuxième tranche au parc Schweitzer. C'est une subvention dans le cadre du Fonds d'intervention de proximité, que la région a mis en place pour des projets qui se situent dans des quartiers situés en Zone urbaine sensible.

Le programme de travaux pour cette deuxième tranche concerne l'aménagement de chemins piétonniers. On a déjà planté des arbustes, installé des jeux, du mobilier. Aménager différents points d'entrée du parc avec la pose de lices basses. On a aussi favorisé l'accessibilité, ce qui est pour nous important.

A l'occasion de la continuité de ces travaux, la deuxième tranche consiste à aménager les chemins piétonniers. Avec la pluie, les chemins se sont vraiment dégradés. Ils n'ont pas été réhabilités depuis la construction du parc. Et la réfection de l'éclairage public.

C'est une subvention de 15 000 € qui est demandée. Nous aurions pu espérer plus dans le cadre du programme de rénovation urbaine lancé par la région Bourgogne en 2006, mais comme la ville ne s'y était pas inscrite, nous sommes amenés à ne demander que cette somme de 15 000 € qui est le montant maximum.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à solliciter le Conseil régional de Bourgogne afin de pouvoir bénéficier de ce fonds d'intervention de proximité de l'ordre de 15 000 € sur ces travaux.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Pas de questions.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

B) AFFAIRES CULTURELLES

6. Demande de subvention auprès du Pays Bourgogne Nivernaise pour Garçon La Note

Pascal Jaillet

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le territoire du Pays Bourgogne nivernaise subit un taux d'évasion de l'ordre de 22,9 % des dépenses commercialisables, contre 15 % pour le département de la Nièvre. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire n'échappe pas à cette règle. Aujourd'hui, en parfaite cohérence avec le Fisac, il est nécessaire de renforcer le commerce de proximité en développant de nouveaux outils d'animation et de valorisation. C'est dans cet esprit que la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a mis en place des animations commerciales, estivales et hivernales, pour renforcer son attractivité. Aux 12 500 consom-spectateurs – le nombre relevé en 2013 –, les commerçants et la ville proposent avec Garçon la note une série d'animations quotidiennes, annoncées par une communication originale et diffusée bien au-delà des frontières du territoire, permettant d'attirer des spectateurs des départements limitrophes et participant à la découverte et l'attractivité de notre centre ville. C'est dans ce cadre également que la commune a étoffé en 2013 son marché de Noël, afin qu'il devienne un véritable village de Noël. La ville a ainsi proposé pendant 9 jours à près de 60 commerçants non sédentaires, producteurs locaux ou régionaux du territoire et de l'artisanat français, d'investir la place du Docteur Jacques Huyghues des Etages dans des chalets en bois. Comment évoquer le village sans parler de sa patinoire écologique de plein air de 120 m², une grande première pour la municipalité. Près de 4 000 patineurs ont pu s'adonner au plaisir de la glisse, en musique, sur une piste éclairée, du 14 décembre 2013 au 5 janvier 2014. Une animation de qualité, pour le plaisir de tous, particulièrement des écoles de la ville, qui ont bénéficié d'un accès privilégié et gratuit. Un atout supplémentaire pour le commerce cosnois. En effet, cette action a permis une animation importante à l'occasion des fêtes de fin d'année et attiré des consommateurs en centre ville, qui ont investi tout naturellement les échoppes des commerçants du cœur de ville cosnois. Les animations ainsi qu'un animateur commercial ont été pris en charge par l'Association des commerçants cosnois, avec laquelle la municipalité a noué un partenariat étroit, permettant ainsi l'accès à un public nombreux, aussi bien dans les commerces que sur le village de Noël. C'est donc pour le renforcement de notre tissu commercial et avec les commerçants de la ville que la ville organise ces manifestations dont le succès ne cesse de grandir. Pour mémoire, Garçon la note, édition 2009, 3 000 spectateurs ; édition 2010, 7 000 spectateurs ; édition 2011 et 2012 : 10 000 spectateurs ; édition 2013 : 12 500 spectateurs.

Depuis trois ans, la ville sollicite le Pays Bourgogne nivernaise au titre des animations commerciales, ce qui lui a permis de recevoir 48 240 € de subventions, qui se décomposent ainsi : 14 210 € en 2011, 18 680 € en 2012, 15 350 € en 2013. Cette année, la demande de subvention s'élève à 18 284 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du contrat de Pays Bourgogne nivernaise pour un montant de 18 284 €.

Y a-t-il des questions ?

Denis Bloin

Le point, c'est à la fois Garçon la note et le village de Noël ? Et il y a une ventilation entre les deux ?

Pascal Jaillet

C'est la fiche de Pays Bourgogne nivernaise qui s'appelle « Animations commerciales ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

7. Partenariat Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / UMIH pour Garçon la Note
8. Partenariat Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Allianz pour Garçon la Note

Ce rapport est valable pour les deux délibérations, 7 et 8.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Festiv'été, Garçon la note ou encore la guinguette Sévigné animent la période estivale avec des manifestations gratuites et ouvertes à tous. Notre ville est chaque année à la recherche active de partenariats et de financeurs afin de diminuer le coût supporté par la collectivité et d'amplifier la notoriété des événements. Ainsi, en constante progression depuis 2008, les partenariats financiers ont atteint pour l'été 2013, 25 050 €, soit 40 % du coût des manifestations. Il est à noter que ce montant ne prend pas en compte les avantages en nature concédés par certains partenaires. Par exemple, la réalisation de sous bocks, de tee-shirts, de sets de table. Ou encore la diffusion de spots publicitaires. Cette année, nous accueillerons un nouveau partenaire : Allianz, compagnie d'assurance située en haut de la rue du 14 juillet, qui nous accompagnera dans le cadre de Garçon la note. Nous enregistrerons également la reconduction de la convention avec l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Nièvre), qui nous soutient depuis la première édition et nous les en remercions. Bien entendu, les recherches continuent et de nouveaux contacts sont pris, qui aboutiront, nous l'espérons, à de nouveaux soutiens d'ici cet été.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la signature de ces deux conventions.

Avez-vous des questions ?

Pour la délibération numéro 7, y a-t-il des contre ? abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération numéro 8, y a-t-il des contre ? abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

9. Convention Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Compagnie Déviation : « Souffle du Grand Fauve »

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La restauration de l'orgue de l'église Saint-Jacques constitue pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et ses habitants un important challenge sur les points budgétaire, pédagogique, culturel et patrimonial. Classé au titre des monuments historiques, l'orgue restauré offrira une occasion unique de pérenniser la classe d'orgue créée sous notre impulsion il y a deux ans par l'école intercommunale de musique. C'est aussi une opportunité que nous exploiterons à travers de multiples actions pédagogiques et culturelles. Les festivités du 14 juillet 2014 seront notamment placées sous le signe de l'orgue. Ce sera le thème du jardin éphémère et du feu d'artifice musical. Pour préparer la fête nationale, la ville accueillera la compagnie Déviation en résidence de création à partir du mois d'avril. La résidence portera sur la création d'une œuvre originale, Le souffle du grand fauve, qui sera présentée en ouverture du feu d'artifice, sur le parking de la Chaussade. Les acteurs culturels locaux sont associés à cette création : l'association Up to dance, l'Ecole de musique Loire et Nohain, la chorale du collège Cassin. Ils participeront à un stage nommé : Musique, mots et mouvements, pour la préparation de ce spectacle.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la compagnie Déviation et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Avez-vous des questions ?

Franck Wickers

Quel est le montant précis de la convention de cette association ?

Pascal Jaillet

6 000 € (en bas de la page 3) + 1 200 € (au milieu de la page 4).

Franck Wickers

On parle de 7 200 €, pour une action avec des associations qui sont déjà sur Cosne, qui vont faire un spectacle. Quelle va être la durée exacte du travail de cette association Souffle du grand fauve, et combien de participants réels vont être intégrés à cette manifestation, en préparation du spectacle pour le 14 juillet ?

La durée, c'est une semaine de stage pour la mise en place ?

Pascal Jaillet

Les représentations, c'est samedi 12 et dimanche 13 avril.

Franck Wickers

On avait déjà voté une subvention de 20 000 € pour cette compagnie, Déviation, au précédent conseil. Il y a déjà eu une convention.

Pascal Jaillet

On a parlé du timing, du planning. En ce qui concerne les associations, c'est Up 2 dance, avec entre 6 et 12 danseurs qui vont participer. La chorale du collège Cassin, qui travaille à la pause méridienne, est constituée de plusieurs classes. Ça fait 25-30 personnes concernées par cette action d'éducation culturelle.

Y a-t-il d'autres questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

<p>10. Convention Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Fondation du Patrimoine / ERDF pour la restauration de l'orgue</p>
--

La restauration de l'orgue classé de l'église Saint-Jacques a débuté le 6 janvier dernier. La manufacture bretonne d'orgue a procédé au démontage de l'instrument. Les travaux de restauration se dérouleront ces prochains mois dans l'atelier nantais du facteur d'orgue Nicolas Toussaint. Des milliers de pièces, dont près de 1 500 tuyaux, ont été répertoriés et emballés avant leur transfert. Il s'agit d'un travail minutieux effectué par Nicolas Toussaint et ses trois apprentis, qui a permis d'établir un dernier diagnostic pour déterminer les interventions qui seront réalisées sur chaque partie de cet instrument majestueux. Les pièces rénovées seront remises en place en début d'année prochaine dans l'église cosnoise. L'orgue sera ensuite accordé et fin prêt à accueillir la classe d'orgue de l'école de musique intercommunale, ainsi que des concerts réguliers.

Une souscription publique a été lancée par la ville, en partenariat avec la Fondation du patrimoine pour soutenir cette restauration. La générosité des Cosnois a déjà permis de récolter plus de 14 800 €. Vous aurez la somme exacte à ce jour tout à l'heure.

Récemment, Erdf a émis le souhait de participer à la collecte réalisée dans le cadre de cette souscription par le biais du mécénat d'entreprise. La convention de financement précise qu'Erdf s'engage à accorder à la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, une aide globale de 1 000 € qui sera versée à la Fondation du patrimoine pour soutenir la souscription. Il est demandé au conseil municipal d'accepter le lancement de la souscription, d'autoriser le maire à signer la convention de souscription entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, Erdf et la Fondation du patrimoine.

Avez-vous des questions ?

Une question de Monsieur Bloin. C'est dans le cadre du mécénat d'entreprise, ça veut dire qu'Erdf pourra déduire de ses résultats finaux 60 % de son don. S'il verse directement une somme à la Fondation du patrimoine, ça ne fonctionne pas. C'est une convention habituelle que nous a fournie la Fondation du patrimoine.

D'autres questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

11. Demande de subvention auprès de la DRAC Bourgogne (expositions, actions culturelles, acquisitions, conservation préventive et restaurations)

La DRAC Bourgogne apporte son aide aux musées de la région, en accord avec la politique culturelle de l'Etat et du service des musées de France. Elle soutient notamment les opérations liées au récolement décennal, les expositions temporaires, les actions culturelles et de médiation, les acquisitions ainsi que les opérations de conservation préventive et de restauration.

Le musée de la Loire a ainsi pu bénéficier d'une aide de 22 900 € de la part de la DRAC pour le chantier des collections et l'exposition-événement Les coulisses d'un musée, histoire et vie des collections. En outre, la mise en place d'actions novatrices autour du chantier des collections et du récolement – projets pédagogiques, conférences, expositions – a retenu l'attention du service des musées de France et du ministère de la Culture. Le musée de la Loire a été invité à intervenir en décembre 2012 à la journée professionnelle sur le récolement des musées de France, organisée à la bibliothèque nationale de France par le ministère de la Culture, afin de présenter sa démarche. De la même manière, le 10 février prochain, le musée interviendra lors d'un séminaire organisé par l'Institut national du patrimoine à Paris sur le même thème.

En aparté, j'en profite pour vous signaler que Fanny n'est pas là ce soir, elle représente le musée de la Loire et la Ville de Cosne à cette conférence, qu'elle donne d'ailleurs. Je profite aussi de son absence pour donner une information qui la ferait rougir : elle a été reçue en fin d'année 2013 au concours d'attachée de conservation. C'est un concours cadre A, très difficile. Il a lieu tous les 3 ans, et nous sommes très heureux pour Fanny. Nous sommes très heureux de l'avoir accompagnée au cours de son engagement.

En 2014, le musée de la Loire organisera deux expositions temporaires. De juin à août, une exposition intitulée : Jean Montchoungny et la Loire. Et de septembre à décembre, une exposition sur les arts et la musique en lien avec la restauration de l'ordre de l'église Saint-Jacques.

Par ailleurs, le musée proposera une programmation culturelle riche et variée accompagnée de nombreuses actions de médiation : ateliers pour enfants pendant les

vacances scolaires, cycles de conférences, nuit des musées, avec l'opération « La classe, l'œuvre », la fête de la Loire, la fête de la musique, deux soirées dans le cadre de Festiv'été et des journées du patrimoine.

Le musée poursuivra également le récolement de ses collections avec les mises en place d'opérations de conservation préventives et de restauration. Enfin, l'établissement reste en veille dans les domaines des acquisitions avec d'éventuels projets d'achats pour enrichir ses collections.

Le musée de la Loire souhaite solliciter l'aide financière de la DRAC Bourgogne pour l'ensemble de ces opérations. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide de la DRAC Bourgogne au meilleur taux possible pour les expositions temporaires, les actions culturelles, les acquisitions, ainsi que les opérations de conservation préventive et de restauration prévues par le musée de la Loire en 2014.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

12. Demande de subvention auprès de la CCLN (expositions et actions culturelles)

Le musée de la Loire est un établissement qui rayonne sur l'ensemble du territoire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, mais aussi sur un bassin de vie plus large comprenant notamment le territoire de la communauté de commune Loire et Nohain. Avec une fréquentation de 4 300 spectateurs-visiteurs en 2013, le musée est une structure qui joue un rôle majeur dans l'attractivité touristique du territoire. L'établissement contribue également à la diversité des services rendus à la population locale par le biais notamment des actions pédagogiques qu'il mène auprès des établissements scolaires. Par ailleurs, la communauté de communes Loire et Nohain est signataire du contrat local d'éducation artistique, le CLEA, établi en 2011. Ce partenariat entre plusieurs collectivités territoriales et l'Etat a pour objet de contribuer au développement de la culture sur l'ensemble du bassin de la vie de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, en s'appuyant notamment sur des structures culturelles, dont le musée de la Loire. Ainsi, la communauté de commune Loire et Nohain a apporté son soutien en 2013 au musée, grâce à une aide de 5 000 € pour son exposition-événement « Les coulisses d'un musée, histoire et vie des collections », ainsi que pour les travaux d'aménagement d'une salle pédagogique. Le musée souhaite donc solliciter l'aide financière de la communauté de commune Loire et Nohain pour les deux expositions temporaires qu'il organisera en 2014, et pour l'ensemble de ses actions culturelles – événements, conférences, ateliers et actions pédagogiques.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la communauté de commune Loire et Nohain au meilleur taux possible pour les deux expositions temporaires organisées en 2014 par le musée de la Loire, ainsi que pour l'ensemble de ses actions culturelles.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

13. Demande de subvention auprès du CG 58 – service culturel et musée

C'est une demande commune, service culturel et service du musée de la Loire depuis la 3^e année.

Le Conseil général de la Nièvre est signataire du contrat local d'éducation artistique. Etabli en 2011, ce partenariat entre plusieurs collectivités territoriales et l'Etat a pour objet de contribuer au développement de la culture sur l'ensemble du bassin de vie de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, en s'appuyant notamment sur des structures culturelles comme le service culturel de la ville et le musée de la Loire. Ainsi, le Conseil général de la Nièvre apporte son soutien depuis 2009 à la ville et à son musée pour l'ensemble de leurs actions culturelles. En 2013, 7 500 € ont été versés au titre de cette aide.

En 2014, le CLEA proposera une programmation éducative découlant de la programmation culturelle et patrimoniale de la ville, et prolongera les projets dont l'ambition visera dans sa dynamique plusieurs classes, écoles ou établissements secondaires, avec un éventuel prolongement, hors temps scolaire. Les dimensions intergénérationnelles et sociales seront une préoccupation majeure des projets éducatifs, en prenant en compte les actions des associations d'éducation populaire, des associations de personnes âgées, des associations d'insertion des publics en difficulté et les réseaux de citoyens. Contribueront à ces objectifs de multiples projets, parmi lesquels plusieurs résidences de création proposant notamment des ateliers, les deux expositions temporaires du musée, ainsi que sa programmation culturelle : ateliers d'enfants pendant les vacances scolaires, cycle de conférences, nuit des musées, « la classe, l'œuvre », fête de la Loire, fête de la musique, deux soirées dans le cadre de Festiv'été et les journées du patrimoine.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide du Conseil général de la Nièvre au meilleur taux possible pour les expositions temporaires, les actions culturelles organisées, notamment au titre du Contrat local d'éducation artistique en 2014 par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et son musée de la Loire.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

14. Convention de partenariat avec la FDSEA 58

La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Nièvre propose aux agriculteurs et à leurs familles de bénéficier de nombreux avantages comparables à ce que peut offrir un comité d'entreprise, grâce à la carte Moisson. Le musée de la Loire de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite participer à cette démarche en offrant une visite libre gratuite pour deux personnes à tous les porteurs de cette carte. Ce souhait s'inscrit dans la démarche de diversification du public des musées de la Loire, en particulier vers le public local, et dans la politique de développement de l'établissement. D'autres partenariats de ce type ont d'ailleurs été mis en place ces dernières années, notamment avec le CNAS en 2012, le magazine pour enfants Le petit Léonard en 2009, ou encore le guide touristique Le guide du Routard en 2006. Cette action constitue une mise en pratique concrète de la politique de démocratisation culturelle et de culture pour tous appliquée par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

La présence convention a pour objet de définir les modalités de la mise en place de ce partenariat. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

15. Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural lieudit « Les Mollets »

Alain Dherbier

Monsieur Michel Sajot a souhaité acquérir une partie du chemin rural des Mollets, au levant de la section ZM d'une superficie d'environ 290 m². Le service de France Domaines, par avis du 15 octobre 2013, a estimé la partie du chemin rural à une somme de 50 €, avec une marge de négociation de ± 10 %. Il convient de préciser, à l'attention des membres du conseil municipal, que cette partie du chemin rural n'est actuellement utilisée que par M. Sajot. Dans la mesure où rien ne s'oppose au projet de cession de cette partie du chemin rural se situant devant la parcelle ZM 123, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure d'enquête publique préalable, conformément aux textes légaux et réglementaires, notamment les articles L2122-22, 2241-1 du code général des collectivités territoriales. A la suite de l'enquête, nous verrons la décision qu'il y aura à prendre.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

16. Cession des parcelles non bâties BO n° 37 et BO n° 38

Par courrier du 28 novembre 2013, Monsieur et Madame Louis ont adressé une proposition d'achat de deux parcelles appartenant à la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, libres de toute occupation, situées au lieudit Les champs de Fouilleux, cadastrés section BO n° 37, d'une superficie d'environ 144 m², et BP n° 38, d'une superficie d'environ 79 m². Il convient de préciser à l'intention des membres du conseil municipal que ces parcelles servaient pour l'installation des points d'apport volontaire pour le tri sélectif aux alentours de la salle des fêtes de Villechaud. France Domaine a été consulté et a rendu son avis le 15 janvier 2014. Le prix retenu pour ces deux parcelles s'élève à la somme de 900 €. Il est demandé au conseil d'approuver la cession au profit de M. et Mme Louis.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

17. Acquisition d'une propriété non bâtie cadastrée D n° 126

Le 18 juillet 2013, Madame Arlette Alemany a notifié à la commune une déclaration d'intention aliéner concernant le terrain boisé cadastré section D n° 126, situé lieudit Le Grand Patureau, d'une superficie d'environ 1 164 m², pour un montant de 600 €.

France Domaine, par avis du 26 juillet 2013, a estimé la parcelle à une somme de 3 200 €, avec une marge de négociation de ± 10 %. Dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'activité du Val de Loire, par décision n° D2013-09-222 du 9 septembre 2013, le maire a fait droit à la faculté de préemption de la commune. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle D n° 126 de Madame Alemany Arlette, située au lieu-dit Le Grand Patureau, pour un montant de 600 €.

Je tiens à vous préciser que cette parcelle est une parcelle que l'on revendra à la communauté de communes, pour constituer une réserve foncière.

Avez-vous des remarques ou des questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

D) AFFAIRES GENERALES

18. Avenant au règlement des cimetières

Après les obsèques, la famille du défunt peut choisir le mode de sépulture : crémation ou inhumation. A l'issue de la cérémonie, les cendres du défunt peuvent être inhumées ou déposées dans une caserne, ou dispersées dans le jardin du souvenir. Actuellement, la crémation est en constante progression. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire n'échappe pas à cette évolution. Le règlement des cimetières, approuvé par le conseil municipal en date du 22 janvier 2006, a fait l'objet d'un ou de plusieurs avenants. Actuellement, ce règlement autorise le dépôt de fleurs sur les monuments ou aux abords, exclusivement le jour des obsèques, le jour des Rameaux, le jour de la Toussaint et le jour de la fête des mères et de la fête des pères, uniquement pour une durée de 8 jours.

Afin de satisfaire la demande des administrés et par souci d'équité, il est proposé de modifier le règlement intérieur en autorisant le fleurissement toute l'année, dans la limite des emplacements prévus à cet effet ou dans les alvéoles, et bien évidemment, de retirer tout fleurissement dès l'instant où le fleurissement est arrivé en fin de présentation acceptable.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Ça me paraît l'évidence même, mais ce n'était pas ce qu'il y avait dans le règlement. C'était très strict.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

E) AFFAIRES TECHNIQUES

19. Demande de subvention auprès de l'Agence Loire Bretagne : étude de faisabilité pour de l'assainissement semi collectif

Mireille Coulon

La directive cadre sur l'eau de 2000, transposée en droit français dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, impose un bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015, avec des délais plus longs pour certains cours d'eau, comme le Nohain (2025). La commune de Cosne-Cours-sur-Loire dispose actuellement de deux types de dispositif de filtration et d'épuration des eaux usées : une usine de dépollution permettant de traiter les effluents de 4 550 abonnés raccordés et un assainissement non collectif pour les habitants non raccordables à ce jour. Le bon fonctionnement de ce dernier dépend de l'entretien des installations par les propriétaires et de la nature du sous-sol entre autres. Les écarts du territoire de la commune sont très éloignés du dispositif et des infrastructures existantes. Par conséquent, pour répondre à la réglementation de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et dans le cadre de l'Agenda 21, il serait souhaitable d'étendre le périmètre du secteur desservi par le réseau collectif dans un premier temps à Cours et à Villechaud. Pour réaliser ces projets, une étude de faisabilité est nécessaire. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Un dépôt de demande de subvention sera déposé auprès de cet organisme.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au meilleur taux possible et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Avez-vous des questions ?

(Intervention inaudible)

Mireille Coulon

Le non collectif, c'est individuel, c'est régi par le Spanc. Le semi-collectif, ce sont des systèmes qui pourront être utilisés par plusieurs maisons. Le semi-collectif est géré par la commune actuellement.

(Intervention inaudible)

Mireille Coulon

C'est ce qu'on appelle les micro-stations.

Là, ce n'est que l'étude de faisabilité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Alain Dherbier

Actuellement, concernant l'assainissement, le collectif, c'est une compétence municipale. Le non collectif, c'est une compétence communautaire. Le collectif sur l'ensemble du territoire communal est raccordé à la station d'épuration vers le stade. Cette station est calibrée pour 18 000 équivalents habitants, c'est-à-dire pour la population de la communauté de commune. C'est un peu surprenant mais c'est comme ça. Si on veut faire

du collectif dans les écarts, il faudrait faire un linéaire considérable. Si on est à La Roche ou aux Gauthiers et qu'on vient à la station d'épuration, le linéaire est... Il existe des systèmes qu'on appelle semi-collectif, où on a une micro-station qui peut assainir 10, 20, 50, jusqu'à 100 abonnés, mais sans avoir à raccorder sur notre station principale.

20. Création d'une commission de contrôle Eau et Assainissement

Alain Dherbier

Par délibération en date du 14 mai 2012, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'exploitation du service de l'eau par contrat d'affermage et a autorisé le maire à engager la procédure de délégation de service public. Au cours de sa séance du 25 mai 2013, le conseil municipal a délibéré et a autorisé le maire à signer le contrat et ses annexes ainsi qu'à effectuer toute formalité afférente.

Je vous rappelle que les enjeux étaient d'importance puisqu'ils consistaient à renforcer un contrat qui engageait la collectivité sur plusieurs années, et à travers elle, près de 4 300 abonnés alimentés par un réseau de 54 km, transportant chaque année 445 000 m³ d'eau.

Aboutir à une baisse significative des tarifs tout en augmentant l'obligation du délégataire et en respectant les objectifs du cahier des charges.

Clarifier les relations entre le délégataire et la collectivité, en mettant en place un comité de pilotage.

Obtenir des améliorations importantes, notamment dans le cadre de l'entretien du réseau et des branchements des compteurs.

Exiger des engagements de performance concernant la qualité de l'eau, la surveillance du réseau et son rendement.

Négocier la mise en place d'un dispositif social en créant un fonds de solidarité géré par le CCAS.

Et enfin, créer une régie de contrôle de l'eau et de l'assainissement qui aura comme objet de veiller au bon déroulement de la DSP.

La régie de contrôle est donc l'une des innovations prévues dans les nouveaux contrats de distribution et d'assainissement de l'eau. Son but est d'associer les élus et citoyens dans le contrôle de l'exécution du contrat par le délégataire. Pour cela, il est proposé la création d'une nouvelle commission municipale permanente et ouverte qui prendra le nom de Régie de contrôle de l'eau.

Il est proposé au conseil municipal que cette commission soit créée de la façon suivante :

- 12 élus du conseil municipal, c'est-à-dire les élus qui étaient dans la commission : Christian Perreau, François Rousseau, M. Ponchon, M. Bloin, Mesdames Coulon, Roussel, Virlogeux et moi-même.

- 6 représentants des habitants choisis de la façon suivante : 3 membres des groupes de travail Agenda 21 et 3 représentants des associations cosnoises à but social.

Les membres de cette commission seront assistés de représentants du délégataire et de 4 agents municipaux, à savoir le directeur général des services, le directeur des services techniques, le responsable du développement durable et le responsable du service des finances. Cette commission se réunira au mois de février afin de traiter des problèmes inhérents au bon fonctionnement de la régie. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à créer cette commission et de procéder ce jour à la nomination des membres de ladite commission.

Vous allez peut-être dire : on crée une commission alors qu'on est au dernier conseil. Mais comme je vous l'ai dit, et comme vous le savez, on a décidé de travailler jusqu'au dernier jour. On ne perdra pas plus de temps quand il faudra redéfinir les nouvelles commissions après les élections. L'avantage de la commission, c'est qu'elle sera constituée. Ça sera comme toutes les autres commissions. Le but de cette commission est de pouvoir être effective le plus tôt possible.

J'ai des propositions à vous fournir, dans les conseillers. Actuellement on a 8 membres de la commission et il est prévu d'en nommer 12. J'ai Joël Passas et Sylviane Bezou. Pour les représentants de l'Agenda 21, j'ai Mme Léone Bonnet, M. Daniel Maupou et M. Christian Basset. Dans les associations caritatives, j'ai Mme Monique Brosse, qui semble-t-il est présidente du Secours catholique, M. Gérard Rupeau qui est président du Secours populaires, et Mme Martine Bordier, pour les Restaurants du cœur.

Il faut deux autres candidats dans les élus.

(Il manque 2 sièges pour l'UMP, j'allais vous en voler un !)

(Interventions inaudibles)

Messieurs Delas et Wickers. C'est bon ?

Confirmez-vous Philippe Ponchon ?

On va voter.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

21. Demande d'autorisation de création de chambre funéraire

Les établissements Roc-Eclerc Million Marais, pompes funèbres et marbrier, dont le siège social est situé à Olivet dans le Loiret, ont déposé auprès des services de la sous-préfecture une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sise avenue du 85^e de ligne à Cosne-Cours-sur-Loire. L'article R2223-74 du code général des collectivités territoriales stipule que si la création ou l'extension d'une chambre funéraire relève d'une décision de Mme la préfète de la Nièvre, cette dernière est tenue de consulter le conseil municipal de la commune qui doit se prononcer sur l'opportunité du projet. Après avoir étudié la demande de cette société, il s'avère que cette création ne nous semble pas compatible avec les activités développées au sein d'une zone d'activité commerciale. Il nous apparaît en effet que les premiers critères qui doivent être retenus pour l'installation d'une chambre funéraire doivent être propices au calme et à favoriser l'accès au recueillement. C'est un ressenti.

Par ailleurs, j'ai rencontré le propriétaire actuel d'un établissement que vous connaissez tous, pour savoir comment ça fonctionnait. Tous les artisans de pompes funèbres ont accès au local qui existe. Il ne semble pas qu'il y ait de problèmes à ce niveau-là.

Je ne vous cache pas que si les établissements Roc-Eclerc avaient été installés à proximité du cimetière Plantenoix et qu'ils aient demandé cette création, on pouvait peut-être nuancer. Mais là, je pense qu'aussi bien pour les utilisateurs que pour l'environnement, ce n'est peut-être pas souhaitable. D'après les renseignements que j'ai pris, ce n'est pas un besoin dans l'immédiat.

(Interventions inaudibles)

Elle est propriété des Etablissements Gaubier. Mais par contre, l'utilisation est ouverte à tous les professionnels.

Pas d'autres remarques ?

C'est la réponse que je me propose de faire à Madame la préfète. Emettre un avis défavorable à l'implantation à l'endroit précité.

On va voter.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

22. Dénomination du parking rue Pasteur

André Robert

Monsieur le maire, si vous le permettez, avant de vous lire cette délibération, les plus anciens parmi nous se souviennent du début 1982, d'une belle émission télévisée française présentée pendant 17 ans par Eddy Mitchell, qui s'intitulait « La dernière séance ». Pour moi aujourd'hui, c'est ma dernière séance. Je veux remercier toutes les personnes avec qui j'ai travaillé, et bien entendu Monsieur le maire et tous mes collègues ici présents du conseil municipal. J'ai aimé ce que j'ai fait tout au long de ce mandat. Dans cette période que nous vivons, on peut constater que la politique en général est dénigrée, alors que pour moi, la politique, c'est vouloir, c'est faire et changer. Ce soir, je suis heureux car je pense que j'ai passé six ans de ma vie à essayer de rendre service aux autres.

Mes chers collègues,

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est propriétaire de parcelles sises rue Pasteur et cadastrées section AC n° 82 et 83. Les bâtiments édifiés sur la parcelle AC n° 82 étaient en mauvais état et menaçaient la sécurité des passants. Un permis de démolir a été déposé

(Coupure enregistrement)

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet de délibération, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des contre ? Adopté à l'unanimité.

F) PERSONNEL

23. Modification du tableau des effectifs

Patrick Bouffard

Dans le cadre des avancements internes de l'année 2014, il a été décidé de créer les emplois suivants : un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps complet, un emploi

(Coupure enregistrement)

Avez-vous des questions ?

Thierry Demay

Inaudible

Patrick Bouffard

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

24. Rétrocession des voiries et réseaux de l'impasse des Trembles

Alain Dherbier

A la demande d'un certain nombre de riverains sis impasse des Trembles, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a été sollicitée afin d'intégrer dans son domaine public les voiries et réseaux de cette impasse portant la référence cadastrale 091 AO 97 de 1 839 m². Il convient de rappeler que le développement de notre territoire depuis plusieurs années a conduit à de nombreuses constructions aux statuts différents, entraînant ainsi un manque d'unité et de cohérence dans l'entretien de notre ville. Dans la mesure où rien ne s'oppose au projet de rétrocession des voies privées de ce site, qui sont ouvertes à la circulation publique, et afin d'harmoniser la gestion des voiries et réseaux sur l'ensemble de la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure de transfert dans le domaine public communal de ces voies. Le conseil municipal est sollicité pour procéder à l'enquête publique préalable à la rétrocession des voiries et réseaux de cette impasse. A l'issue de cette enquête, une seconde délibération interviendra pour le transfert et le classement dans le domaine public communal.

Une particularité à souligner : là comme dans d'autres endroits de la commune, bien que ce soit une voie privée, cette voie privée et ses riverains bénéficient de l'éclairage public qui est installé et alimenté par les deniers communaux, ce qui est quand même une particularité qu'on trouve à Cosne. Si on peut arriver à solutionner tout ça et à régler ça une fois pour toutes, ça serait pas mal.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

(Intervention inaudible)

Ce n'est pas normal. C'est que le contrat a été mal établi. C'est trop facile de dire : on vend des terrains à notre compte, et c'est vous qui allez éclairer les parcelles !

(Intervention inaudible)

Ou alors, ce qui aurait dû être marqué dans le contrat, c'est qu'une fois que tous les terrains étaient vendus, ça devait être rétrocédé à la ville.

Denis Bloin

(Intervention inaudible)

Alain Dherbier

D'autres remarques ? Non.

On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

François Laberthe

Pour terminer par une bonne nouvelle. Samedi dernier, j'ai représenté la municipalité au Téléthon à Nevers, à Marzy, plus précisément. Dans le concert de mauvaises nouvelles qu'on nous assène tous les jours, il y en a au moins une bonne : la Nièvre cette année a augmenté sa participation au Téléthon de 6,45 %. Le chiffre total est de 141 225,90 €. C'est plutôt une bonne nouvelle. A l'heure actuelle, le taux de recouvrement des dons est déjà de 102 et quelques pour cents. Jusqu'en avril, ça continue d'affluer. Donc, c'est une bonne chose que je voulais vous faire partager. J'ajoute que Cosne avait 50 % d'augmentation cette année.

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint Jacques

Pascal Jaillet

En ce qui concerne la souscription de la Fondation du patrimoine ouverte le 19 décembre 2012, nous en sommes à 67 dons, pour 15 361 €.

Vous êtes tous cordialement invité à une visite de l'orgue à nu, premier étage du palais épiscopal, vendredi 14 février à 18 h 30.

Information sur l'avancée du récolement des collections
--

En 2013, trois campagnes de récolement ont été menées à leur terme et trois procès-verbaux ont ainsi été dressés. Comme en 2012, pour le premier PV, la DRAC de Bourgogne a validé ces trois documents sans remarque, signe du travail de qualité effectué sur les collections par l'équipe du musée de la Loire.

Le 7 juin 2013 a été établi le PV n° 2 consacré à la première partie des arts décoratifs et en particulier aux céramiques et objets en verre. 204 objets ont été vus lors de cette campagne : 193 céramiques et 11 objets en verre. Aucun n'a été constaté manquant.

Le 28 août 2013 a été réalisé le PV n° 3 concernant la fin des arts décoratifs et plus spécialement les étains, les objets en métal, les lorgnettes et les objets de vitrine. 184 objets ont été vus. 3 objets ont été constatés manquants : 2 lorgnettes et un plat en étain, sans que l'on puisse en expliquer la raison.

Enfin, le 31 octobre 2013 a été dressé le PV n° 4, consacré aux sculptures. 278 objets ont été vus et 5 objets ont été constatés manquants. Il s'agit de deux œuvres d'Emile Fernand-Dubois, dont on n'a pas su expliquer l'absence, et de trois dépôts d'étains probablement détruits pendant le bombardement du 16 juin 1940. Lors de cette campagne, 22 objets ont été stabilisés par une restauratrice spécialisée.

A fin 2013, le musée a donc réalisé 4 campagnes de récolement sur les 6 prévues, portant le nombre d'objets récolés à 834 sur un nombre estimé de 2 200.

A ce jour, 15 objets n'ont pas été retrouvés lors du récolement et 406 objets sont en ligne sur la base Joconde du ministère de la Culture. Les premiers impacts de cette publication sur internet sont d'ores et déjà perceptibles puisque les demandes d'emprunt et les demandes de recherche émanant de chercheurs et d'étudiants réalisant des thèses se multiplient.

Actuellement, le musée mène la campagne de récolement des arts graphiques, dessins et estampes, qui fera l'objet du 5^e PV de récolement.

Alain Dherbier

On arrive donc au terme.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous venons de participer à la dernière séance du conseil municipal de ce mandat. Je veux conclure ce travail effectué ensemble au service de nos concitoyens par une série de remerciements.

Nous avons tenu plusieurs dizaines de séances du conseil et adopté 960 délibérations. 899 de ces délibérations ont été votées à l'unanimité, c'est-à-dire près de 95 %. 34 à la majorité moins quelques abstentions, et 27 à la majorité moins quelques oppositions. Si nous n'avons pas été d'accord sur tout, 95 % de votes unanimes est une belle preuve d'esprit consensuel entre nous. Nous devons en être collectivement fiers. J'y vois la marque d'un climat convivial, d'un respect mutuel de la capacité de la majorité à convaincre de l'intérêt et du bien-fondé de ses projets, ce qui n'était pas gagné d'avance, convenons-en, puisque mon programme avait été raillé. Mais le propre de certaines campagnes électorales – je dis bien certaines – n'est-il pas l'exagération, l'outrance, parfois l'injustice. Et puis l'apaisement et le retour à la raison une fois que les électeurs ont fait leur choix.

Je vois aussi dans ce consensus la capacité de l'opposition à se rallier à la majorité autour de projets qui sont bons pour la commune. Je tenais à vous en rendre hommage.

Au final, nous avons bien travaillé ensemble. Notre ville a changé en bien, cela se voit, les Cosnois sont satisfaits et c'est très bien ainsi. Pour autant, tout n'est pas encore parfait. Il n'y a aucune autosatisfaction dans mes propos. Juste le sentiment du devoir accompli en fidélité avec les engagements pris.

120 propositions présentées en 2008, 150 réalisées en 6 ans, soit 96 des 120 propositions et 54 actions ajoutées au fil du mandat. J'entends déjà quelques esprits aigris et isolés dire que 80 % de promesses tenues, ce n'est pas 100 %. Je pense pour ma part que la perfection n'est pas de ce monde, qu'il faut savoir rester humble face aux difficultés et que seuls ceux qui présentent un programme sans ambition peuvent prétendre le réaliser pleinement. Pour ma part, je revendique totalement avoir reporté dans le temps certains projets, comme la salle de spectacle, pour ne pas mettre en péril les finances communales dans une période de hausse importante des charges et de baisse des dotations de l'Etat. C'est ce que nous avons appelé une gestion rigoureuse et maîtrisée du budget communal, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Au final, 150 actions mises en œuvre avec l'approbation quasi unanime du conseil municipal et des Cosnois. Je crois que c'est une bonne chose pour notre démocratie locale. Cela redore le blason des élus, ces temps-ci écorné.

Notre démocratie a besoin de la vitalité et de l'exemplarité de ses élus locaux, et il me semble que tous ensemble, nous avons été à la hauteur de ce qu'attendaient de nous nos concitoyens. Cela étant dit, il nous reste du pain sur la planche, et nous allons nous y atteler. J'ai entendu dire qu'une campagne électorale commençait. Ce sera à cette campagne de fixer notre nouvel horizon commun. Nous n'allons pas la mener ici ce soir dans cette instance, bien évidemment. Mais permettez-moi d'en dire quelques mots qui me semblent utiles, une fois de plus, et qui pourront être partagés par vous toutes et tous.

Je forme le vœu d'une campagne de haute tenue, une campagne digne, transparente, loyale, sans coups bas ni rumeurs ou mensonges. Une campagne de projets et d'équipe. Une campagne qui permette à tous les citoyens de notre commune, du nord de Cours au sud de Villechaud, de se prononcer dans la clarté. Je me réjouis d'ailleurs que le mode de scrutin ait changé et que les Coursois puissent désormais participer au choix du prochain maire de Cosne-Cours-sur-Loire, comme n'importe quel citoyen de la commune. C'est la fin de l'anomalie démocratique pour la plus grande satisfaction de tous les Coursois. Bref, je souhaite que la campagne qui s'est ouverte permette de faire progresser notre commune dans tous les domaines où nous en avons besoin. C'est notre responsabilité à tous de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Que chacun s'attelle à la tâche et que le meilleur gagne.

Avant de vous convier à signer le registre et avant de vous inviter à partager le verre de l'amitié, pour ceux qui le souhaiteront, je souhaite à nouveau vous remercier, toutes et tous, pour le travail accompli ces six dernières années au service de la commune et de ses habitants. Je souhaite naturellement féliciter en premier lieu Chantal, maire déléguée à Cours, et mes adjoints, ainsi que l'ensemble des agents de la collectivité, l'ensemble des chefs de service, leur directeur général adjoint et leur directeur général. Je veux remercier l'ensemble des conseillers municipaux de l'ensemble des groupes, car pour que la démocratie fonctionne, il faut évidemment une bonne majorité, mais aussi une bonne opposition. Le regard critique, s'il n'est pas stérile, permet aussi de progresser.

Enfin, je veux remercier les citoyens qui se sont mobilisés pour la commune. Cosne-Cours-sur-Loire compte un nombre impressionnant de forces vives qui en font sa force et sa vitalité. Notre rôle de municipalité a été de les soutenir autant que nous le pouvions. Je veux aussi remercier les citoyens engagés dans la commission consultative de Cours, les comités de quartier, les groupes de l'Agenda 21 et les plus de 100 réunions de concertation que nous avons tenues.

Je n'oublie pas dans mes remerciements nos amis de la presse qui ont été patients et qui ont accepté de travailler dans des conditions qui ne sont pas optimales. Noter plusieurs heures de débat sur de simples sièges, ce n'est pas évident, je le reconnais. En outre, leurs journaux traversent une période délicate. Je veux à nouveau les assurer de notre entier soutien.

Un dernier mot maintenant pour des remerciements particuliers. Le prochain conseil municipal sera celui issu des votes des 23 et 30 mars. Nous ne savons pas encore qui en sera membres, et à quelles responsabilités. C'est aux citoyens de le décider librement. Ce que nous savons néanmoins, c'est que plusieurs d'entre nous ne seront plus des nôtres, quoi qu'il arrive. Je les salue individuellement, à tout le moins pour ceux dont je connais le retrait.

Je veux saluer François Laberthe, qui a été mon adjoint au sport, après avoir été élu aux côtés de mon prédécesseur, Jacques Huyghues des Etages. Une belle continuité. Un engagement de tous les jours, car être adjoint au sport dans une ville aussi sportive que Cosne, ce n'est pas de tout repos. Heureusement, ses footings ou ses marches rapides

matinales quotidiennes l'ont maintenu en grande forme, et je sais que notre commune pourra compter sur lui à l'avenir, sous quelque forme que ce soit. Je veux le remercier pour sa présence et sa loyauté.

Je veux saluer Chantal Kovac-Rio, maire délégué de Cours, qui a exercé son mandat avec originalité, fraîcheur et courage. Les débats qui ont vu le jour à Cours ont été juridiquement complexes, techniquement difficiles et parfois injustes ou inutilement durs sur la forme. Je veux la remercier pour son sens du sang froid, sa hauteur de vue et son sens de l'intérêt général communal.

Je veux saluer André Robert, adjoint à la sécurité, à la circulation, aux foires et marchés. André a hérité de ce mandat en cours de route, il l'a assumé avec brio grâce à son expérience et son entière disponibilité. Avec son aide, notre commune a tenu toute sa place dans le dispositif CISP (Conseil intercommunal de prévention de la délinquance), avec des résultats importants, non seulement en termes de prévention de la délinquance, mais aussi en matière de répression, avec de belles réussites de la gendarmerie ces derniers jours et dernières semaines.

Je veux saluer Annie Roussel, conseillère municipale de caractère. Chacun connaît la franchise d'Annie, et personnellement, c'est une qualité que j'apprécie. Un avis franc vaut mieux qu'un compliment feint. Je veux vivement remercier Annie pour son engagement social dans la cité, au profit des actifs les plus en difficulté.

Je veux saluer William Chartier qui nous a rejoints plus récemment, et dont j'ai apprécié l'attitude équilibrée entre des convictions fortes et un réel sens du dialogue respectueux. William est désormais un habitant de la commune d'Annay où, pourquoi pas, il poursuivra peut-être son activité d' élu local.

Je veux saluer Sophie Dagues, benjamine de notre conseil, dont l'activité professionnelle la conduit toujours près de la Loire, mais quelques centaines de kilomètres en amont de notre commune. Je veux la remercier pour son soutien et sa loyauté, et lui souhaiter bonne chance et beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie. Elle le mérite bien car elle n'a pas été épargnée.

Je veux enfin saluer Stéphane Kassam, partie vivre à Saint-Père, où il compte déjà quelques amis importants. Je veux remercier Stéphane pour sa parfaite collaboration sur les questions de santé, qui nous ont pas mal occupés ces dernières années, et nous occupent toujours. Stéphane a été et reste un élément moteur pour le pôle de santé, en plus d'être un professionnel reconnu. J'ai envie de lui dire de surtout ne rien changer.

J'en ai fini. Pardon si j'ai oublié certains d'entre vous et si tel est le cas, sachez que cet oubli ne serait évidemment pas volontaire, mais seulement dû à une connaissance imparfaite de vos intentions.

Pardon aussi d'avoir été un peu long. Je vous invite maintenant à me rejoindre, après avoir signé, dans le hall d'honneur, pour lever nos verres à l'avenir de notre belle commune de Cosne-Cours-sur-Loire et à la santé de tous ses habitants. Merci à tous.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur DHERBIER Alain	Maire
Monsieur BOUFFARD Patrick	1 ^{er} Adjoint
Monsieur BOUJLILAT Hicham	2 ^{ème} Adjoint

Madame BEZOU Sylviane	3 ^{ème} Adjoint
Monsieur LABERTHE François	4 ^{ème} Adjoint
Madame LEROY Martine	5 ^{ème} Adjoint
Monsieur JAILLET Pascal	6 ^{ème} Adjoint
Madame COULON Mireille	7 ^{ème} Adjoint
Monsieur GARNIER Thierry	8 ^{ème} Adjoint
Monsieur ROBERT André	9 ^{ème} Adjoint
Monsieur CHARTIER William	Conseiller
Madame ROUSSEL Annie	Conseiller
Monsieur PERREAU Christian	Conseiller
Madame de SAINTE CROIX Andrée	Conseiller
Madame COQUET Christine	Conseiller
Monsieur PASSAS Joël	Conseiller
Monsieur DEMAY Thierry	Conseiller
Madame VIRLOGEUX Laurence	Conseiller
Monsieur ROUSSEAU François	Conseiller
Madame KOVAC-RIO Chantal	Conseiller
Madame PETOUILLAT Nathalie	Conseiller
Madame MOLINA Isabelle	Conseiller

Madame HENRY Micheline	Conseiller
Monsieur DELAS Christian	Conseiller
Monsieur VENEAU Michel	Conseiller
Madame REBOULLEAU Sylvie	Conseiller
Monsieur KASSAM Stéphane	Conseiller
Monsieur BLOIN Denis	Conseiller
Monsieur WICKERS Franck	Conseiller